



**Groupe
Ornithologique
Normand**

181 rue d'Auge 14000 Caen

Tél : 02 31 43 52 56

secretariat@gonm.org • www.gonm.org

Reproduction de la colonie de goélands argentés de la ville de Dieppe en 2024 (Seine-Maritime)

Franck Morel & Thomas Domalain

**Étude réalisée par le
Groupe ornithologique normand (GONM)**

**à la demande de la
Ville de Dieppe**

Décembre 2024

Sommaire

I - INTRODUCTION	3
II - MODALITES DES DECOMPTES	3
II.1 - PROTOCOLE DU DECOMPTE DES NIDS	3
II.2 - LES DIFFERENTS SECTEURS DE LA VILLE.....	4
III - DESCRIPTION ET STATUT DES TROIS ESPECES DE GOELANDS NICHANT REGULIEREMENT SUR LES VILLES EN NORMANDIE.....	5
IV - RESULTATS DES DECOMPTES EFFECTUES A DIEPPE DEPUIS 1992.....	7
IV.1 - LES RESULTATS BRUTS	7
IV.2 - RESULTATS PAR SECTEUR.....	9
IV.2.1 - <i>Le secteur de Neuville-lès-Dieppe</i>	9
IV.2.2 - <i>Le secteur de la ville basse</i>	10
IV.2.3 - <i>Le secteur des zones industrielles</i>	11
IV.2.4 - <i>La ville haute</i>	12
V - ESTIMATION DU NOMBRE TOTAL DE COUPLES NICHEURS	13
V.1 - NOMBRE DE COUPLES OBSERVES PAR LE GONM EN PLUS DES NIDS EN 2024	13
V.2 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUPLES DE GOELAND ARGENTE A PARTIR DES OBSERVATIONS DES GONM.....	13
V.3 - NOMBRE DE NIDS NOTES EN PLUS LORS DE LA STERILISATION ET ESTIMATION DU NOMBRE DE COUPLES DE GOELAND ARGENTE A PARTIR DE L'ENSEMBLE DES DONNEES	14
V.4 - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUPLES DE GOELANDS MARIN ET BRUN A PARTIR DES OBSERVATIONS DU GONM.....	17
VI - BILAN DES OPERATIONS DE STERILISATION.....	20
VII - NOMBRE DE POUSSINS DE GOELAND ARGENTE OBSERVES SUR LES SECTEURS TRAITES.....	21
VIII - SUCCES DE REPRODUCTION DES DEUX ESPECES DONT LES ŒUFS NE DOIVENT PAS ETRE TRAITES.....	21
IX - CONCLUSION.....	22
X - PERSPECTIVES	22
BIBLIOGRAPHIE.....	23

Correction : Philippe Gachet

Validation : Gérard Debout

Résumé

Depuis 1995, en collaboration avec le service Hygiène et Santé de la ville, le Groupe ornithologique normand (GONm) réalise un recensement des goélands nichant sur la ville de Dieppe. Ce rapport présente les résultats obtenus en 2024 et une analyse de l'évolution de la population nicheuse de goélands. Il fait également état des opérations de stérilisation menées sur la ville de Dieppe.

Entre 1992 et 2024, le nombre de nids de goéland argenté observés à partir des mêmes points hauts est passé de 279 à 723 et a donc été multiplié par 2,6. Alors qu'une progression marquée a été observée entre 1992 et 2013 il n'y a pas depuis de tendance d'évolution significative et l'accroissement a cessé, l'effectif de 2024 (723) étant même le plus faible de la période 2009 à 2024.

Depuis 2008, les données de stérilisation et le décompte des couples cantonnés (en plus des nids) permettent d'affiner l'estimation de la population de goéland argenté nichant sur la ville.

Elle était comprise au minimum entre 1 018 et 1224 couples en 2024.

Par ailleurs, 54 nids et 38 couples de goéland marin, soit un effectif en nette hausse, et deux à huit couples de goéland brun ont également niché ou tenté de nicher sur la ville.

I - Introduction

À Dieppe, le service Hygiène et Santé organise, depuis 1992, des décomptes des couples de goélands.

Ce rapport présente :

- Les résultats des décomptes effectués au cours du mois de mai 2024 par le GONm accompagnés de Messieurs Bernard et Colombel, du service de la propreté urbaine de la ville de Dieppe ;
- L'analyse de l'évolution de la population nicheuse des goélands depuis 1992 ;
- L'évolution spatiale de cette population sur les différents secteurs de la ville ;
- Un bilan des opérations de stérilisation menées sur la ville de Dieppe en 2024.

Comme l'an passé, des suivis ont été effectués à la fin du mois de juin afin de savoir si des éclosions se sont produites sur les secteurs ayant fait l'objet de stérilisation.

II - Modalités des décomptes

II.1 - Protocole du décompte des nids

Depuis 1995, le GONm, aidé de Messieurs Beauflis, Cordier, Demouchy (de 2009 à 2016), Paumier (de 2002 à 2012 et de 2017 à 2021) puis, de 2022 à 2024, de Messieurs Bernard et Colombel de la ville de Dieppe, effectue le recensement des nids de goélands sur l'ensemble de la ville. Les données antérieures proviennent des recensements effectués par le Muséum d'Histoire naturelle du Havre en collaboration avec la ville de Dieppe.

Une première série d'observations a été effectuée le **30 avril juste avant le premier passage du traitement** des œufs de goéland argenté. L'objectif était de **localiser les nids ou couples de goélands marin et brun**. Le service hygiène de la ville de Dieppe pouvait ainsi informer les personnes chargées de la stérilisation **pour éviter la stérilisation accidentelle des nids de ces deux dernières espèces**.

La majorité des œufs étant pondus à la fin du mois de mai, il avait été décidé en 1995 de réaliser le comptage aux alentours du 20 mai. **En 2024, il a été réalisé le 28 mai avant le second traitement des œufs** et par la même méthode que les années précédentes : chaque nid est repéré précisément sur des plans et/ou photographies aériennes pour éviter de compter deux fois un même nid, qui serait visible de deux postes d'observation différents. Cette méthode

permet de connaître un nombre de couples nicheurs certains puisque seuls les individus sur leur nid sont pris en compte. Malgré cela, les effectifs ainsi recensés représentent néanmoins une sous-estimation de la population nicheuse réelle puisque certains nids ne sont pas visibles des points d'observation. Par contre, comme la même méthode est utilisée chaque année, cela permet d'avoir une réelle connaissance de l'évolution de la population au fil des années. Lors de **ce second recensement, d'éventuels nouveaux sites exploités par les goélands marin et brun ont été localisés pour permettre leur protection.**

Pour préciser le nombre de couples nicheurs potentiels, de 2008 à 2024, nous avons également compté les couples cantonnés, sans nid visible. Depuis 2005, le bilan annuel des opérations de stérilisation permet d'affiner le nombre de couples ayant niché sur la ville.

Précisons que le développement de la végétation au niveau de trois points situés sur la ville haute ne permet plus de faire un recensement précis des différentes parties de la zone industrielle. Pour tenter de compenser ce manque de visibilité, nous utilisons depuis 2020 un nouveau point d'observation à l'est de la zone industrielle, impasse Jean Riblet.

Un troisième recensement a été effectué le 2 juillet 2024 afin d'observer si la stérilisation a été efficace sur le goéland argenté et si les goélands marin et brun présents sur des sites traités ont bien été exclus de ce traitement.

La ville de Dieppe a donc bien fait intervenir le GONm à trois reprises comme le stipule l'arrêté de la préfecture autorisant la stérilisation des œufs de goéland argenté.

II.2 - Les différents secteurs de la ville

Pour connaître précisément l'utilisation de l'espace par les goélands et observer d'éventuels déplacements d'une année sur l'autre, depuis 2002 nous avons scindé la ville de Dieppe en quatre secteurs (cf. carte page 15) :

- 1/ la ville basse (toits pointus et peu faciles d'accès)
- 2/ Neuville-lès-Dieppe, situé sur la ville haute Nord (essentiellement toits plats)
- 3/ la ville haute Sud : appelé également Janval (essentiellement toits plats)
- 4/ les zones dites industrielles (toits plats ou légèrement pentus).

Ce découpage permet de différencier les zones industrielles, où la présence des goélands ne représente pas une véritable gêne, des parties habitées où les "nuisances" peuvent être nettement plus ressenties et exprimées.

III - Description et statut des trois espèces de goélands nichant régulièrement sur les villes en Normandie

Les « grands » goélands sont tous protégés par la législation française par :

- [Arrêté ministériel du 29 octobre 2009](#) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
- [Art. L 411-1et s.](#) du code de l'environnement : les espèces protégées bénéficient d'une protection renforcée (interdiction de détruire nids, œufs, de mutiler, de vendre ou de perturber intentionnellement...)
- Sanctions pour atteinte à une espèce protégée : [L. 415-3 à L. 415-5](#) CE (délict) et pour perturbation intentionnelle : [R. 415-1 CE](#) (contravention).

La destruction d'un nid de goéland, des œufs, des poussins ou des adultes est donc passible conformément à la loi d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

En Normandie, des dérogations sont accordées depuis plusieurs années à certaines villes pour qu'elles puissent mettre en place la stérilisation des œufs de goéland argenté afin de diminuer les gênes pour les habitants.

Le goéland argenté est l'espèce la plus commune :

Longueur : 55-60 cm Envergure : 120-140 cm Poids : ± 1 kg

Ailes : gris clair à pointes noires et blanches Pattes : couleur chair

Il est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge nationale des nicheurs (UICN, 2016) et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale (Debout, 2016). C'est la seule espèce dont un arrêté autorisant la stérilisation des œufs peut être délivré par la DREAL. Alors que beaucoup pensent que cette espèce est en progression, en fait ce n'est pas le cas puisque la population nicheuse française, estimée entre 53 000 et 56 000 couples en 2012, est en régression de 30 % par rapport à celle de 1999 (Issa & Muller, 2015). En Normandie, la dernière enquête de 2021-2022 (Debout, à paraître) a permis de recenser un peu plus de 13 000 couples en sites urbains et un peu plus de 4 300 en sites naturels. Le total normand est de 17 449 couples, en baisse de plus de 4 500 couples depuis 1998. De plus, la progression des nicheurs urbains ne compense pas la baisse importante sur les sites naturels (Debout, 2013).



Photo de goéland argenté (Gilles Le Guillou)

Le goéland brun :

Longueur : 48-56 cm. Envergure : 117-130 cm

Poids : $\pm$ 900 g

Ailes ; gris foncé Pattes jaunes

Il est considéré comme en danger dans la liste rouge régionale (Debout, *op. cit.*). Un peu plus de 1200 couples nichaient en Normandie en 2012 (Debout, *op. cit.*), mais la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser seulement un peu plus de 300 couples en sites urbains et environ 130 couples en sites naturels. Le total normand est de 429 couples, en baisse de plus de 600 couples depuis 2010.

En France, entre 22 000 et 23 000 couples nicheurs sont présents (Issa & Muller, *op. cit.*).



Photo de goéland brun (Tony Le Huu Nghia)

Le goéland marin (le plus gros des trois)

Longueur : 60-75 cm. Envergure : 145-165 cm

Poids : $\pm$ 1,6 kg

Ailes : noires Pattes : couleur chair pâle

La population nicheuse de goéland marin en Normandie était d'environ 1 700 couples en 2012 (Debout, *op. cit.*) et la dernière enquête de 2021-2022 (Debout à paraître) a permis de recenser un peu plus de 700 couples en sites urbains et un peu plus de 1 000 en sites naturels. Le total normand est en baisse de plus de 160 couples depuis 2010.

La population normande représente une forte proportion des 6 400 couples présents en France (Issa & Muller, *op. cit.*).

C'est un prédateur régulier des nids des autres espèces de goélands, sa présence peut donc conduire à la régression des autres goélands à sa proximité.



Photo de goéland marin (Gilles Le Guillou)

IV - Résultats des décomptes effectués à Dieppe depuis 1992

IV.1 - Les résultats bruts

Le tableau 1 et la figure 1 présentent les résultats des dénombrements de nids de goéland argenté effectués depuis 1992 sur l'ensemble de la ville de Dieppe.

Tableau 1 : nombre de nids de goélands argentés recensés sur les différents secteurs de la ville depuis 1992

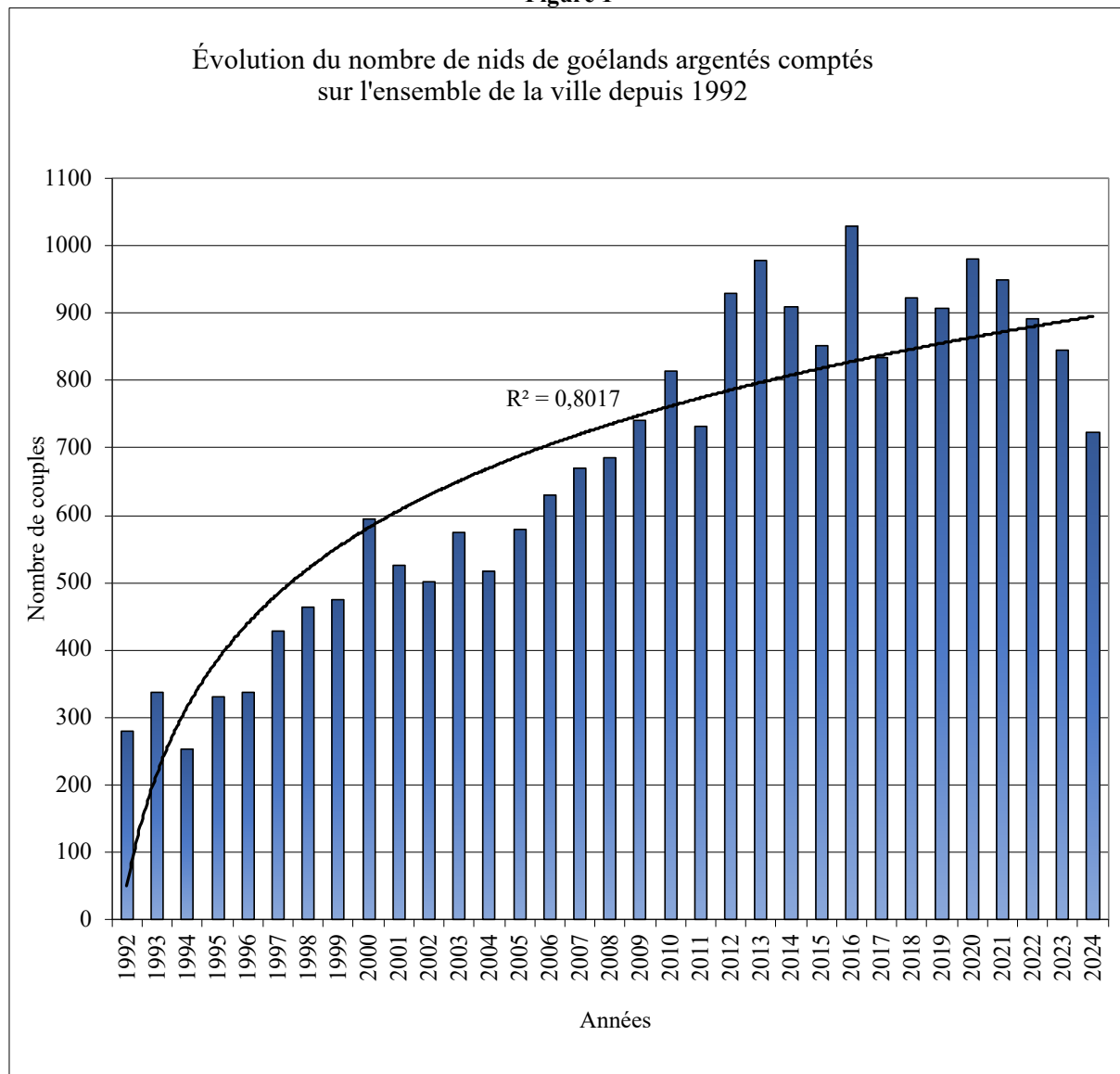
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Neuville	1	2	7	7	12	20	18	18	23	17	24	28	31	49	37
Ville basse	195	207	168	196	202	252	267	251	325	265	261	297	258	263	323
Zones industrielles et portuaires	40	60	20	48	61	86	110	119	141	152	118	120	109	128	115
Ville haute	43	69	57	79	63	71	69	87	102	91	98	130	119	139	156
Nombre total de nids observés	279	338	252	330	338	429	464	475	591	525	501	575	517	579	631
Évolution entre 2 années (en %)		92-93 +21,1	93-94 -25,4	94-95 +31	95-96 +2,4	96-97 +26,9	97-98 +8,1	98-99 +2,3	99-00 +24,4	00-01 -11,2	01-02 -4,6	02-03 +14,8	03-04 -10,1	04-05 +12	05-06 +9

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Neuville	28	41	42	42	49	45	40	37	50	53	37	43	42	36	52	58	65	57
Ville basse	351	303	305	356	288	383	439	412	394	484	407	431	445	453	416	382	393	306
Zones industrielles et portuaires	134	200	253	263	266	372	344	331	277	327	256	278	269	347	308	285	239	234
Ville haute	157	142	140	153	130	129	155	130	130	165	133	170	151	144	174	167	149	126
Nombre total de nids observés	670	686	740	814	733	929	978	910	851	1029	833	922	907	980	950	892	846	723
Évolution entre 2 années (en %)	06-07 +6,1	07-08 +2,4	08-09 +7,8	09-10 +10	10-11 -10	11-12 +26,4	12-13 +5,3	13-14 -6,9	14-15 -6,5	15-16 +21	16-17 -19	17-18 +11	18-19 -1,6	19-20 +8	20-21 -3	21-22 -6	22-23 -5	23-24 -14

En 2024, les goélands argentés étaient surtout présents comme les années précédentes sur la ville basse (42 % des nids) et sur la zone industrielle (32 %). Janval accueille 17 % des nids et Neuville à peine 8 %.

Notons que la population de goélands nichant sur Dieppe est la principale population observée dans ce secteur géographique de Seine Maritime, puisqu'à l'est de Dieppe, les effectifs de goélands nichant en falaise étaient d'environ 400 couples entre Puys-Plage et Val-de-Prête en 2022 et 2023 (données GONm) et il n'y a plus de nicheurs en falaise depuis 2016, sur quelques kilomètres à l'ouest de Dieppe (données GONm).

Figure 1



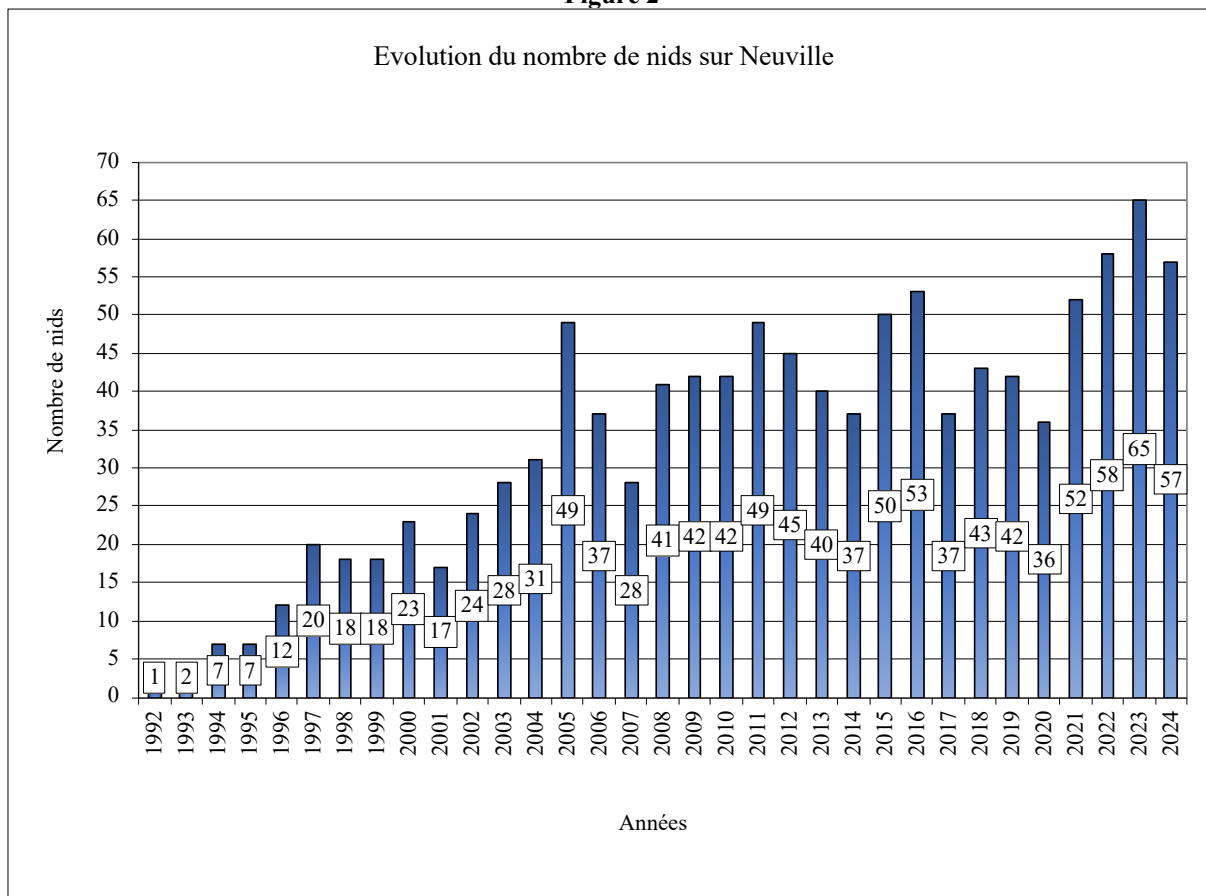
Entre 1992 et 1996, la population de goélands argentés nicheurs comptait environ 300 couples pour passer à un effectif de l'ordre de 550 couples entre 2000 et 2005. Depuis, la population a continué à augmenter puisqu'elle a dépassé les 800 couples chaque année entre 2012 et 2023 et même parfois atteint 900 à 1000 couples.

L'effectif de 2024 (723) est le plus faible de la période 2009 à 2024, il est comparable à ceux de 2011 (733) et de 2009 (740). Entre 1992 et 2024, la population a été multipliée par 2,6 avec une progression marquée entre 1992 et 2013 ; depuis cette époque, il n'y a pas une tendance d'évolution significative et l'accroissement a cessé.

IV.2 - Résultats par secteur

IV.2.1 - Le secteur de Neuville-lès-Dieppe

Figure 2



Le nombre de nids observés sur cette partie de la ville a nettement progressé entre 1992 et 2005. La population de ce secteur oscille depuis 2008 dans une fourchette comprise généralement entre 35 et 50, avec les trois maxima observés lors des trois dernières années.

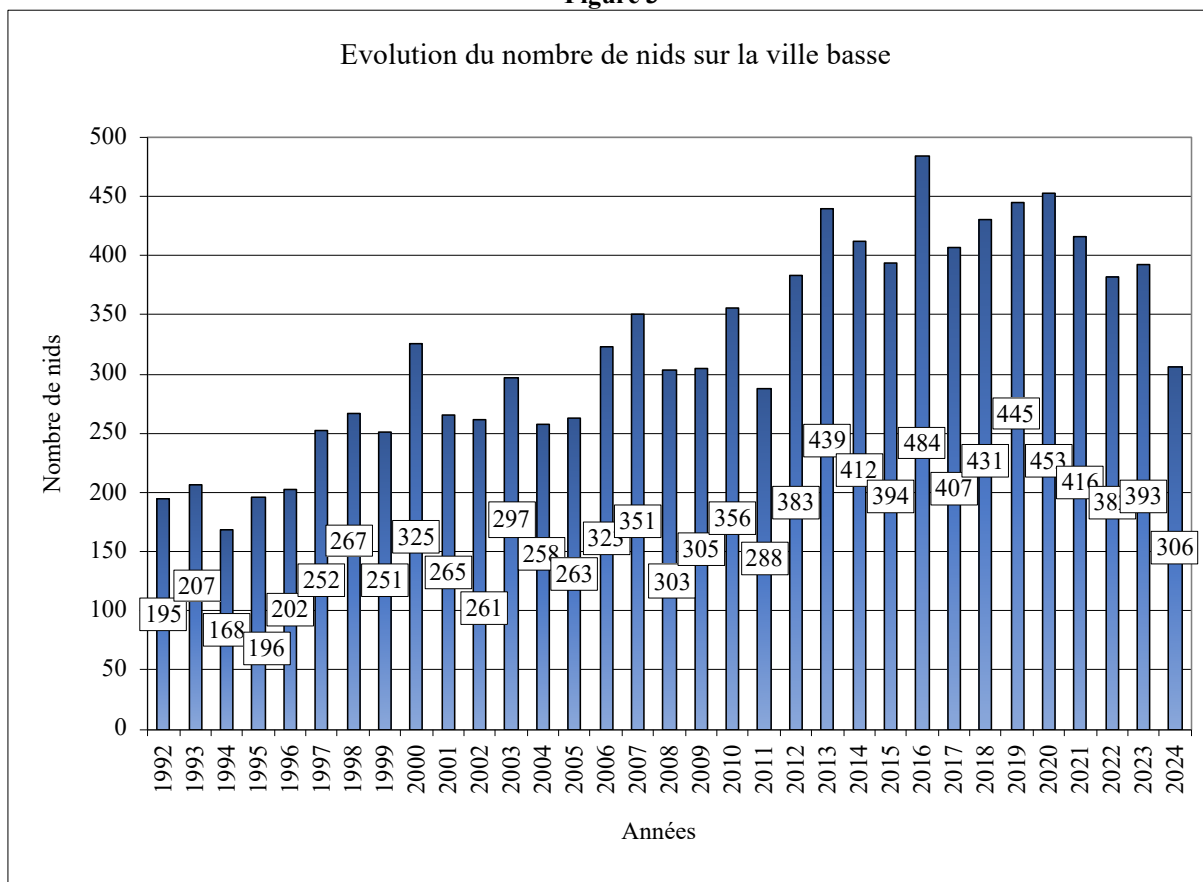
Après quatre années consécutives pendant lesquelles les effectifs semblaient en régression sur un secteur où les œufs sont traités depuis plusieurs années, nous observons un rebond en 2021, 2022 et 2023. Les effectifs des trois dernières années (52 et 65) font partie des quatre effectifs maximaux avec celui de 2016 (53).

Le nombre de nids comptés sur ce secteur est inférieur au nombre réel de couples nicheurs, certains nids ne pouvant pas être observés à cause des murets bordant les terrasses. **En 2024, au moins 28 autres couples nicheurs potentiels ont été observés.**

Trois nids et cinq couples de goéland marin ont également été notés sur Neuville en 2024 ainsi que 2 nids de goéland brun.

IV.2.2 - Le secteur de la ville basse

Figure 3



En dépit des fluctuations interannuelles, la population sur cette partie de la ville a nettement progressé, passant de moins de 200 couples entre 1992 et 1996, à plus de 350 en 2010 et à des effectifs compris généralement entre 400 et 450 environ entre 2013 et 2021, avec un pic de 484 en 2016. L'effectif de 2022 était inférieur aux 9 années précédentes et celui de 2023 est assez comparable à celui de 2022, même s'il est très légèrement supérieur et celui de 2024 et lui en nette baisse par rapport aux années précédentes.

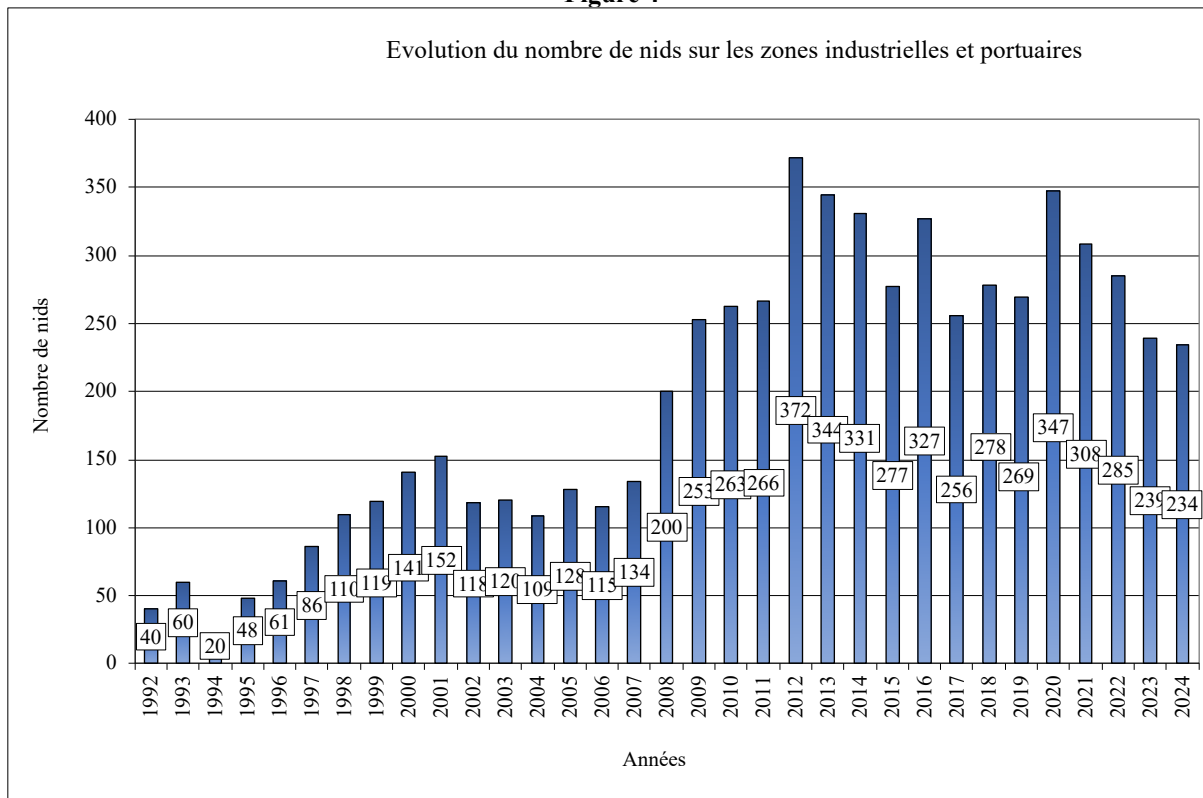
Les plus fortes concentrations de couples de goéland argenté sont observées de part et d'autre des églises Saint-Rémy et Saint-Jacques ; très peu de nids sont traités dans ce secteur.

Ajoutons qu'en 2023, au moins 102 autres couples étaient présents sur la ville basse sans que nous puissions observer leur nid à partir des points d'observation.

Onze nids et quinze autres couples de goéland marin ont été recensés en 2024 sur la ville basse et il est possible qu'un couple de goéland brun se soit installé.

IV.2.3 - Le secteur des zones industrielles

Figure 4



En terme d'effectifs, les 200 à 372 nids observés de 2008 à 2023 sur les zones industrielles et portuaires dépassent largement ceux de 2000 et 2001 (141 et 152) et ceux des années 2002 à 2007 (de 109 à 134) et très nettement ceux des années 1992 à 1996 (de 20 à 61). **L'effectif de 2024, est comparable à celui de 2023 et en baisse par rapport à celui de 2022, est le plus faible des 16 dernières années.** En 2024, au moins 79 autres couples semblaient cantonnés sur la zone.

L'effectif maximum avait été noté en 2012 (372).

Depuis 2020, les effectifs sur ce secteur n'ont fait que diminuer.

Pour le moment, cette diminution ne s'accompagne pas d'une progression sur les autres parties de la ville habitées, elle n'est donc pas dommageable. Nous rappelons qu'il est préférable d'éviter de traiter les hangars situés en périphérie de la ville accueillant de nombreux couples de goéland parce que ce traitement pourrait amener au déplacement de ces goélands vers les zones habitées où les « nuisances » sont davantage ressenties. Actuellement, l'usine Alpine procède aux traitements des œufs et il ne faudrait surtout pas que dans l'avenir, le nombre d'entreprises traitant les œufs augmente.

Rappelons que les effectifs des années 2017 et 2018 et, dans une moindre mesure, ceux de 2019 sont probablement sous-estimés par rapport à ceux des années précédentes car la croissance des arbres devant un des principaux points d'observation (à proximité du McDonald's) empêche la vue sur plusieurs usines. Pour cette raison, nous avons ajouté à partir de 2020 un nouveau point d'observation à l'est de la zone qui a permis de compenser au moins en partie la moindre qualité d'observation offerte par certains points. Ce nouveau point d'observation situé un peu plus loin que les autres n'est fonctionnel qu'en l'absence de brume thermique.

Le tableau 2 présente l'évolution du nombre de couples de goélands marin et brun sur les zones industrielles et portuaires depuis 1998. S'il est difficile de définir une tendance d'évolution du goéland brun car sa population reste très faible, le goéland marin est lui en pro-

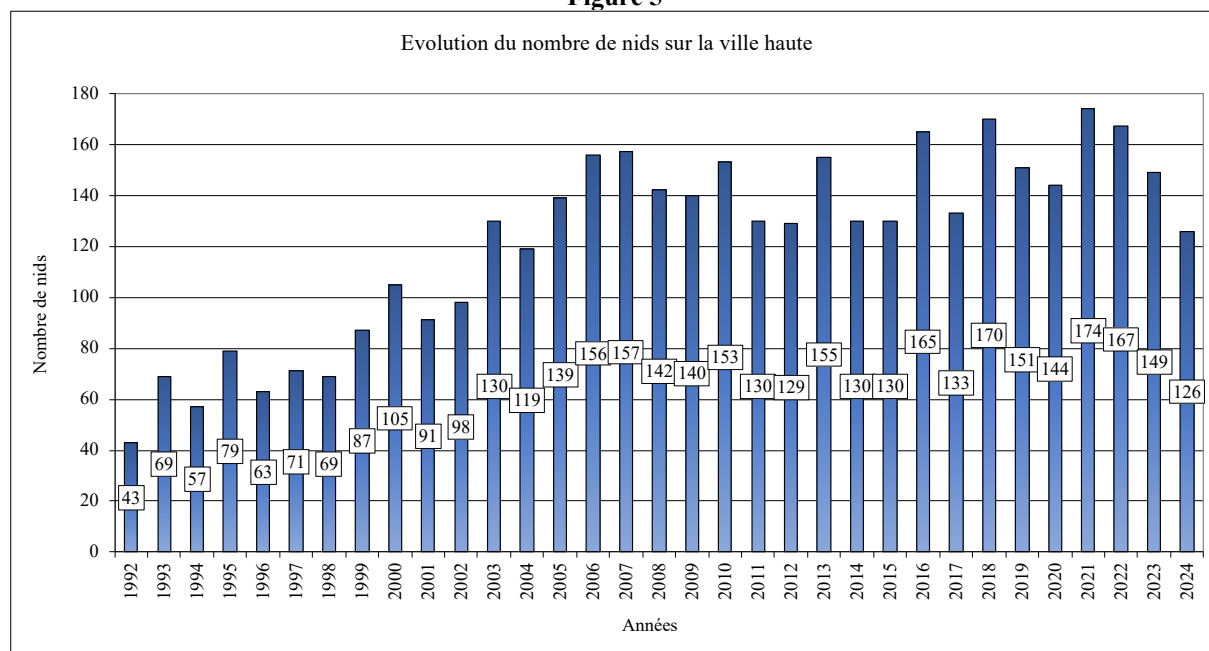
gression, même si sa population a été légèrement plus faible en 2017 et 2018 que durant la période 2013 à 2016. La diminution observée 2017 et 2018 doit être en partie liée au fait de la baisse de visibilité d'une partie de la zone à partir du principal point d'observation. **L'effectif de 2024 est de loin le plus important, à ce jour.**

Tableau 2 : nombre de couples de goélands marin et brun sur les zones industrielles depuis 1998

Années	Goéland marin	Goéland brun	Années	Goéland marin	Goéland brun
1998	2		2011	8 ou 9	3
1999	4		2012	9 à 14	2 à 5
2000	4		2013	13 à 17	2
2001	1		2014	14	2
2002	1	1	2015	14	1
2003	1		2016	15	1
2004	2		2017	11	1
2005	2	1	2018	13	
2006	2	1	2019	18	2
2007	2 à 4	2	2020	19	2
2008	6		2021	22	
2009	4		2022	21	2
2010	8 à 10		2023	23	1 ou 2
			2024	38	3

IV.2.4 - La ville haute

Figure 5



Comme lors des 16 années précédentes et contrairement aux années antérieures, les œufs et nids n'avaient pas été enlevés des terrasses avant notre décompte. Il est donc normal que le nombre de couples couveurs recensés sur ce secteur soit supérieur à ceux de 1996 à 1998, années où cette pratique avait été constatée.

L'effectif de 2024 est le plus faible des vingt dernières années.

Le maximum avait été observé en 2021. Sur ce secteur, plusieurs terrasses sont peu visibles des points d'observation, il est donc probable que la population réellement installée soit supérieure à l'effectif recensé. En 2024, au moins 54 couples supplémentaires paraissant cantonnés, mais sans nid observé.

Cette année nous avons également recensé onze nids et cinq couples de goéland marin. L'installation de deux couples de goéland brun est possible.

V - Estimation du nombre total de couples nicheurs

V.1 - Nombre de couples observés par le GONm en plus des nids en 2024

En plus des nids, nous avons compté les couples ou individus qui nous semblaient can-
tonnés mais dont on ne voyait pas le nid. Le tableau 3 présente les résultats par secteur.

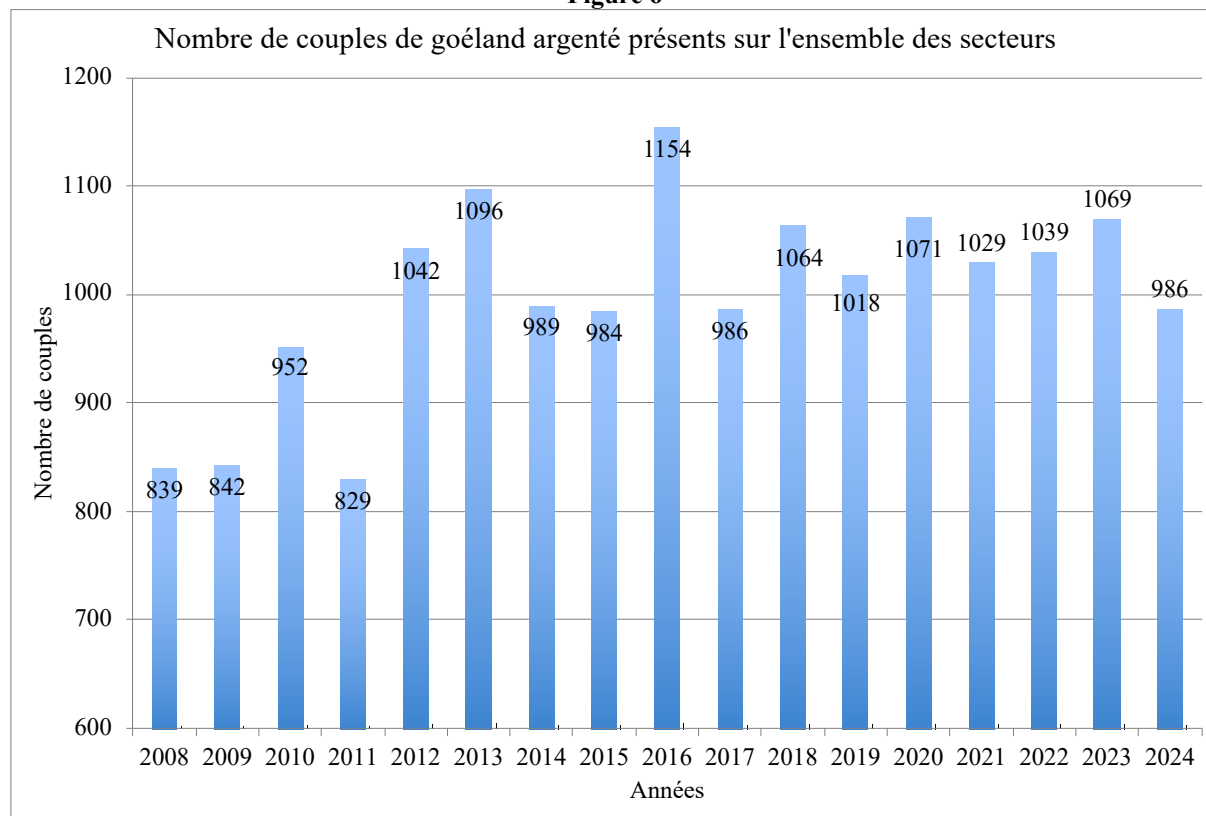
Tableau 3 : Nombre de nids et de couples sans nid visible en 2023

	Année 2024
Neuville	57 nids + 28 couples de goéland argenté 3 nids + 5 couples de goéland marin 2 nids de goéland brun sur la ZI juste en marge
Ville basse	306 nids + 102 couples de goéland argenté 11 nids et 15 couples de goéland marin 1 couple possible de goéland brun
Zones industrielles et portuaires	234 nids + 79 couples de goéland argenté 29 nids et 9 couples de goéland marin 3 couples possibles de goéland brun
Ville haute	126 nids + 54 couples de goéland argenté 11 nids et 5 couples de goéland marin 2 couples possibles de goéland brun
Nombre total	723 nids + 263 couples de goéland argenté 54 nids et 34 couples de goéland marin 2 nids et 6 couples de goéland brun

V.2 - Évolution du nombre de couples de goéland argenté à partir des observations des GONm

La figure 6 présente le nombre de couples de goéland argenté notés par le GONm sur l'ensemble de la ville, en considérant à la fois les couples observés avec des nids et ceux pour lesquels nous n'avons pas réussi à voir le nid.

Figure 6



Depuis 13 ans, la population nicheuse observée se situe dans une fourchette de 980 à un peu plus de 1150 couples, mais sans réelle tendance, alors qu'elle progressait depuis 2008. **L'effectif de 2024 arrive au onzième rang et il est le plus faible des sept dernières années.**

Même en ajoutant les couples observés sans nid visible, nous obtenons des estimations inférieures à celles obtenues à partir du nombre de nids et de couples comptés et de l'analyse de fiches de stérilisation (cf. § suivant). Ceci est surtout lié au fait que certains sites accueillant de nombreux couples ne sont pas visibles à partir des points hauts (notamment sur certains secteurs de Janval ou Neuville).

V.3 - Nombre de nids notés en plus lors de la stérilisation et estimation du nombre de couples de goéland argenté à partir de l'ensemble des données

La mairie de Dieppe nous fournit les résultats des traitements d'œufs de goéland argenté effectués sur les bâtiments communaux et sur certains immeubles privés depuis plusieurs années. Ils nous permettent de faire une estimation plus précise du nombre de goélands nicheurs sur la ville car, comme nous l'avons indiqué précédemment, le fait de ne compter que les nids observés à partir des points hauts (sans considérer les individus ou couples cantonnés dont on ne voit pas le nid) conduit à une sous-estimation. De plus, certaines parties de la ville ne sont pas visibles ou alors de moins en moins à partir des points hauts utilisés.

Pour préciser le nombre de couples de goéland argenté nichant à Dieppe, nous avons comparé le nombre de nids traités sur les différentes parties de la ville au nombre de nids et couples localisés lors des décomptes au niveau de chaque immeuble, bâtiment et habitation traités (cf. tableau 4). Pour les données de stérilisation, seuls les nids avec œufs ont été considérés. De 2008 à 2024, nous avons ajouté le nombre de couples cantonnés en plus des nids observés ou traités.

Tableau 4 : Différence entre le nombre de nids comptés et le nombre de nids traités sur les 4 secteurs de la ville et estimation du nombre de couples par secteurs à partir des observations et de la stérilisation / Année 2024

Années / Noms du secteur	Nombre de nids comptés	Couples supplémentaires comptés	Nids supplémentaires notés lors du traitement des œufs en plus des nids comptés	Nids supplémentaires notés lors du traitement des œufs en plus des nids et couples comptés
Ville basse	306	102	117	100
Ville haute	126	54	132	114
Neuville-les-Dieppe	57	28	31	16
Zones industrielles	234	79	15	8
Total	723	263	295	238

Ce tableau confirme que, pour limiter la sous-estimation de la population nicheuse, le comptage des nids ne suffit pas. De plus, certaines parties de la ville ne peuvent pas être recensées à partir des points d'observation définis depuis le début des recensements à Dieppe.

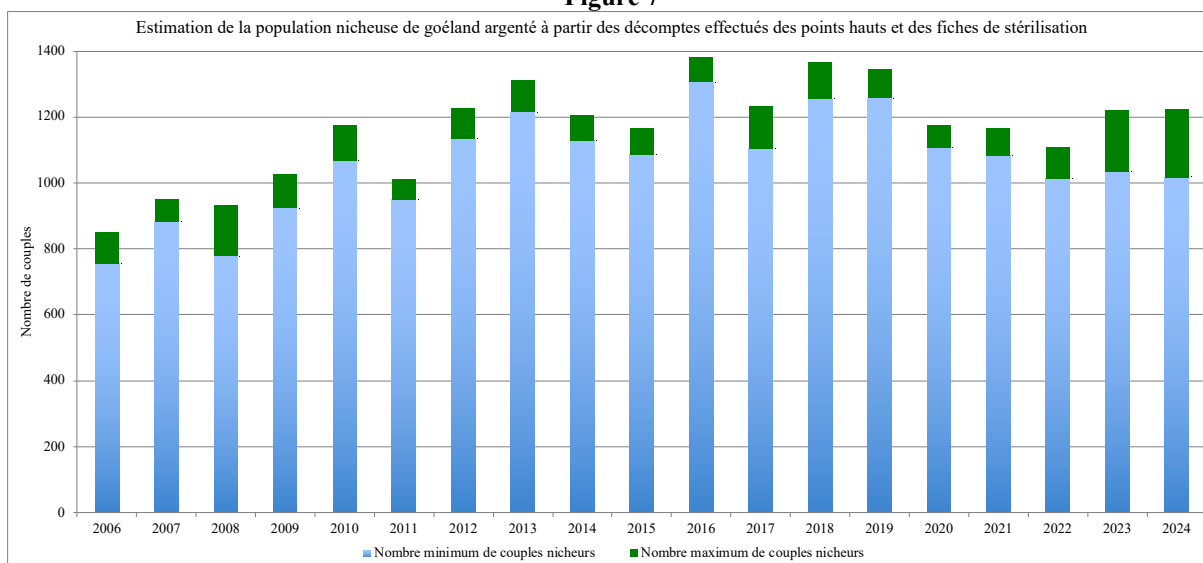
En 2024, les plus grosses différences entre les données de stérilisation et les observations du GONm concernent le centre hospitalier où au moins 105 nids ont été traités (+ 3 nichées) alors que nous n'avons pu y observer à distance qu'une cinquantaine de couples, le centre commercial Auchan (au moins 29 nids traités contre 8 couples observés à distance), le lycée du Golf (19 nids traités contre une dizaine de couples observés), l'usine Alpine Renault (49 nids traités et 25 nichées contre 64 couples observés),

En tenant compte de l'ensemble des bâtiments traités, il faut donc ajouter 295 nids aux 723 nids recensés à partir des points hauts en 2024. Au moins 1018 couples ont donc niché sur la ville cette année.

Compte tenu des différences entre les observations et le nombre de nids traités et comme les données de stérilisation diffèrent d'une année à l'autre (les mêmes bâtiments n'étant pas tous traités chaque année), il paraît plus raisonnable de considérer les estimations de population présentées sur la figure 7 pour la période 2006 à 2024, soit une population comprise au minimum entre 1 018 et 1 224 couples en 2024. En effet depuis 2008, afin d'affiner les estimations, nous considérons en plus des nids observés des points hauts :

- les autres couples présents (qui peuvent avoir des nids non repérables à partir des points hauts) ;
- et les nids traités qui n'ont pas été notés lors de ces observations de nids et de couples.

Figure 7



La forte différence enregistrée entre les décomptes et les nids traités ne remet pas en cause les suivis de la population mis en place depuis 1995. En effet, même s'ils ne permettent pas de connaître avec précision le nombre de couples nichant réellement sur la ville, ils permettent d'apprécier l'évolution de la population d'une année sur l'autre. L'incertitude sur le nombre de couples présents devant être assez similaire d'une année à l'autre, les fluctuations de la population sont donc perçues par le décompte des nids. Les décomptes sont plus précis lorsque l'on compte :

- les couples proprement dits, c'est-à-dire deux oiseaux très rapprochés,
- les oiseaux en position de couveur sur leur nid,
- un oiseau adulte cantonné (il peut représenter le membre d'un couple dont le couveur n'est pas visible du point d'observation).

L'important, à Dieppe, est d'utiliser chaque année la même méthode standardisée de recensement. Cependant, tout en appliquant cette méthode standard, nous pouvons la compléter par le recensement des couples cantonnés (comme de 2008 à 2024), sans tenir compte de ce second chiffre dans la comparaison avec les années passées. Cela permettra d'avoir une meilleure estimation du nombre de couples présents.

Au Havre, où l'on considère les trois types d'observations décrits précédemment, ce sont plus de 82 % des couples réellement présents qui sont recensés (soit 18 % d'oublis). En ne

comptant que les nids, la marge d'erreur est parfois supérieure à 30 % et diffère selon les points d'observation. Sur le centre-ville de Dieppe, en dehors de l'hôpital, cette marge d'erreur doit être nettement plus faible.

La carte suivante présente la population estimée par secteur en 2024 à partir des décomptes de nids et de couples, mais aussi des fiches de stérilisation.

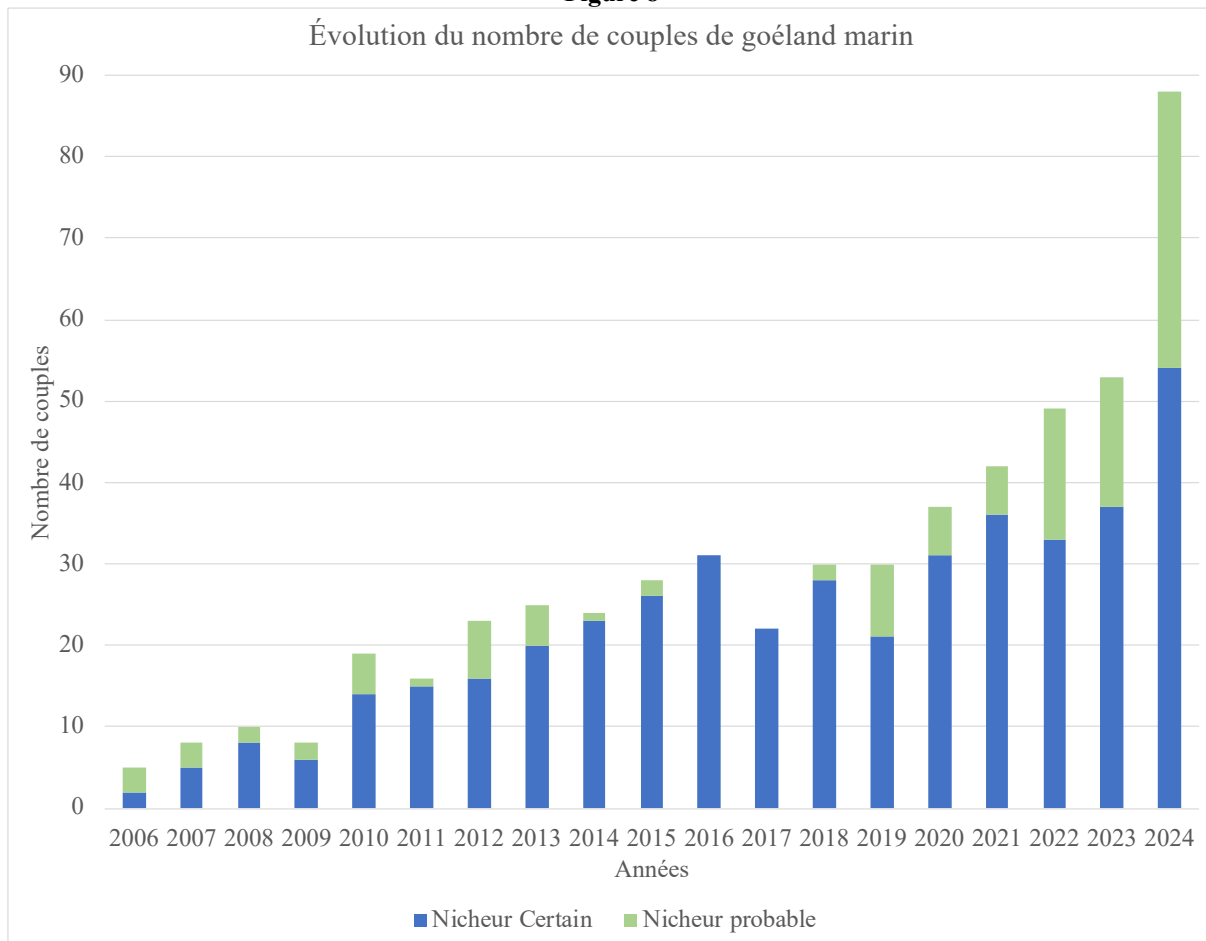
Carte 1 : Population estimée de goéland argenté en 2024 sur les quatre secteurs de la ville



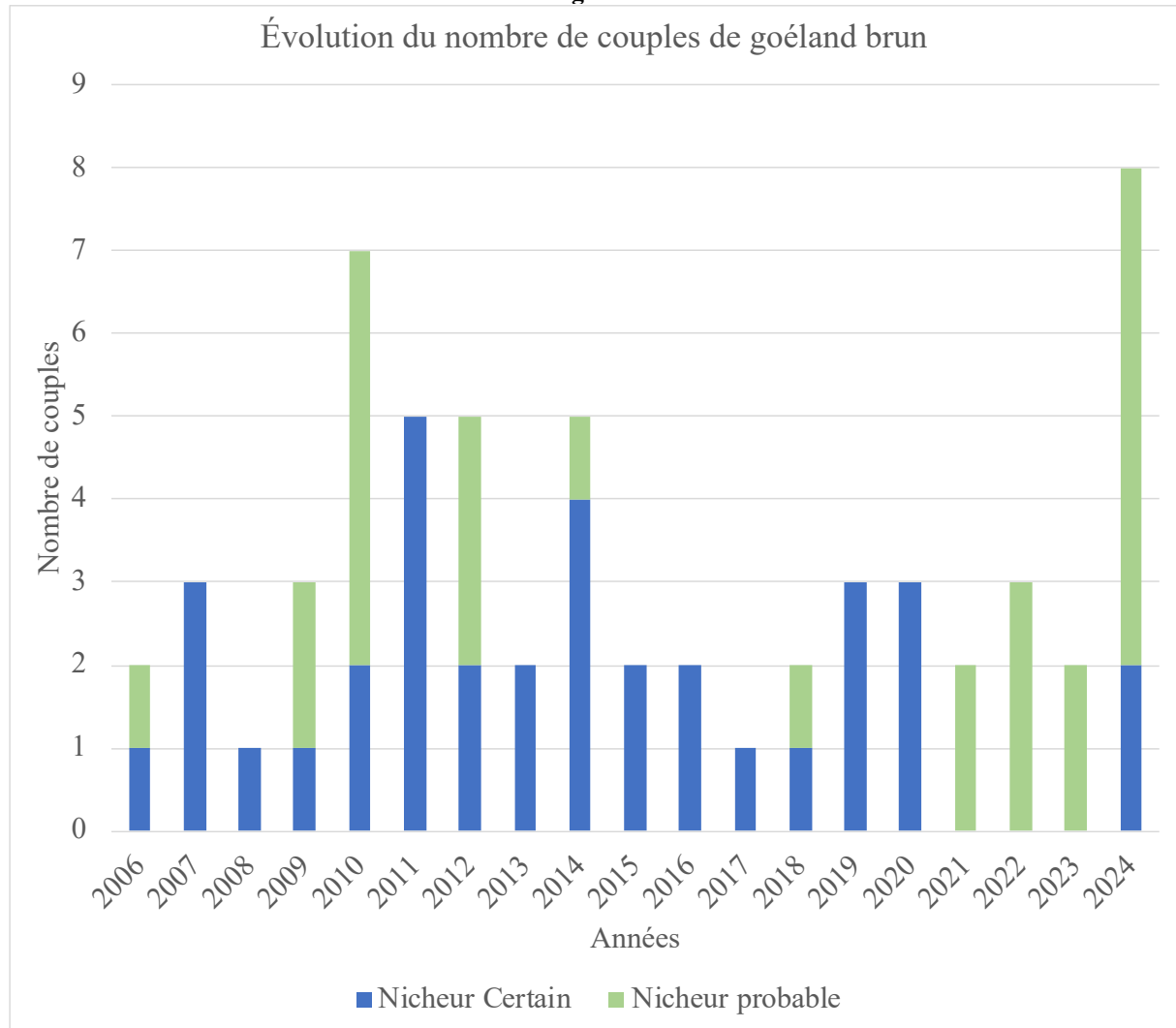
V.4 - Évolution du nombre de couples de goélands marin et brun à partir des observations du GONm

Les figures 8 et 9 présentent l'évolution du nombre de couples de goélands marin et brun lors des 18 dernières années sur les mêmes secteurs suivis chaque année. Les nicheurs certains correspondent à des couples pour lesquels nous avons réussi à observer les nids, les nicheurs probables sont des couples cantonnés pour lesquels nous n'avons pas réussi à observer de nids.

Figure 8



Depuis 2006, le goéland marin est en nette progression et cette évolution est bien marquée depuis 2010. L'effectif de 2024 est nettement supérieur aux années précédentes et en ne considérant que les nicheurs certains, nous observons une progression de 46 % par rapport à l'effectif de 2023.

Figure 9

Il est difficile de définir une évolution des effectifs de goéland brun qui restent à un faible niveau et sans tendance marquée depuis le début des comptages. Même si nous considérons l'ensemble des couples cantonnés, la population de 2024 est la plus importante alors si on ne considère que les nicheurs certains, elle n'est pas plus importante que celle des années précédentes.

La carte suivante présente la localisation des nids, couples ou adultes de goéland marin ou brun recensés à la fin du mois de mai 2024. La légende de la carte est la suivante.

- ✓ GM - Nid
- ✓ GB - Nid
- ✓ GB - Cantonnement
- ✓ GB - Cantonnement ?
- ✓ GB - Couple
- ✓ GM - Couple
- ✓ GM - Cantonnement
- ✓ GM - Cantonnement ?
- ✓ GM - Poussin

Carte 2 : Répartition du goéland marin et du goéland brun à la fin du mois de mai 2024

VI - Bilan des opérations de stérilisation

En 2024, 19 personnes (21 en 2023, 20 à 41 de 2006 à 2021 et 30 en 2022) se sont procurées le produit de stérilisation, pour le compte de copropriétés (agences immobilières ou couvreurs), pour des administrations, à titre individuel et surtout de la société Sodineuf qui a traité plusieurs immeubles.

Le produit distribué est le FINAVESTAN A80B qui est une huile minérale blanche.

Au moment de la distribution, il a été indiqué à chaque personne de bien faire attention à ne traiter que les œufs de goéland argenté. Pour les personnes qui ne savaient pas faire la distinction entre les trois espèces de goélands nichant sur la ville car elles n'avaient pas été formées les années précédentes, les informations leurs ont été délivrées afin qu'elles puissent reconnaître les goélands brun et marin et distinguer les nids et œufs du goéland marin qui sont plus gros. Un repérage de ces deux espèces a été effectué avant la distribution du produit et le service hygiène de la ville de Dieppe a également pu indiquer si ces deux espèces étaient ou non présentes, à l'adresse des personnes concernées.

La ville de Dieppe a également bien précisé que le premier traitement des œufs devait être effectué d'ici le 15 mai et au plus tard avant le 20 mai, puis le second trois semaines après.

Le tableau 5 récapitule la synthèse des fiches de stérilisation qui ont été retournées au service hygiène. Malgré des relances de la part de la mairie, certaines fiches (environ 5 % du total) n'ont pas été retournées, le bilan n'est donc pas totalement complet.

Tableau 5 : bilan des données de stérilisation disponibles en 2024 (nombre de nids traités avant éclosion)

	1 ^{er} passage			2 nd passage			En 2 passages
	Nids vides	Nb d'œufs traités	Nb de nids traités	Nids vides	Nb d'œufs traités	Nb de nids traités	Nb de nids différents avec œufs
Ville basse	7	410	161	20	193	100	161
Neuville	2	174	66	3	97	44	68
Ville Haute	12	479	173	62	239	96	173
Zones industrielles	9	139	49	13	15	9	49
Total	30	1202	449	98	544	249	451

Ajoutons à ce tableau que 40 nids ont été observés avec au moins un poussin lors du second traitement (14 en centre-ville, 16 sur la ville haute et 10 sur Neuville) et 25 nichées avaient déjà éclos sur Alpine Renault lors du premier traitement qui a été fait trop tardivement, le 24 mai. Au total, au moins 65 nichées de goéland argenté ont donc été observées lors du traitement des œufs.

La règle d'effectuer le **premier traitement** avant le 20 mai a été globalement respectée puisqu'une très forte majorité des nids a été traitée avant le 15 mai. Seulement, deux adresses ont été traitées trop tardivement lors du second passage, le 24 mai.

Les **dates du second traitement ont également été globalement respectées**, avec un second passage effectué le plus souvent entre les 3 et 6 juin.

En 2024, d'après les fiches retournées, si l'on considère le nombre maximum de nids avec œufs traités par bâtiments sur les secteurs suivis depuis le début des recensements des goélands de Dieppe, ce sont au moins **451 nids différents qui ont été traités avant éclosion**. Sur l'ensemble de la ville, environ 37 % des couples nicheurs certains ou probables ont été traités avec une proportion de nids traités plus importante sur Neuville (67 %) et sur la ville haute (59 %) et nettement plus faible sur la zone industrielle (15 %).

VII - Nombre de poussins de goéland argenté observés sur les secteurs traités

En 2024, un plus grand nombre de nichées que d'habitude a été observé sur les toits traités :

17 nichées sur la ville basse (dont 3 au niveau de l'église Saint-Jacques) ;

14 nichées sur Neuville (principalement sur les immeubles Sodineuf) ;

49 nichées sur la ville haute (principalement sur les immeubles Sodineuf, une sur Château Michel et sur le lycée du Golf ...) ;

58 nichées dans la zone industrielle (sur Alpine Renault où le traitement des œufs a été trop tardif).

Il y a donc eu au moins 138 nichées sur les toits traités, soit un chiffre plus important que les années précédentes. Notons que 2 de ces nichées sur la ville haute sont liées à un premier passage de traitement trop tardif. Un traitement trop tardif est également la cause des 58 nichées sur l'usine Alpine Renault.

42 % des nichées observées sur des sites traités se trouvaient sur la zone industrielle.

Beaucoup d'autres nichées étaient logiquement présentes dans les secteurs non traités et en tout, nous avons observé au moins 547 nichées (dont 138 sur des sites traités) sur l'ensemble de la ville. Ce sont donc au moins 45 à 54 % des couples présents sur la ville qui ont produit des poussins. Cette proportion est un minimum car il est impossible de recenser tous les poussins en une seule date. C'est sur la zone industrielle que le nombre de nichées est le plus important (244) et sur la ville basse (188). Le fait qu'il y ait plus de poussins sur la zone industrielle n'est pas dommageable puisque leur présence est moins ressentie que sur les zones habitées et, en particulier, sur la ville basse où la densité de poussins est importante.

VIII - Succès de reproduction des deux espèces dont les œufs ne doivent pas être traités

La plupart des goélands marins se trouvaient sur des toitures non traitées et leurs œufs n'ont donc pas été traités.

En ce qui concerne les sites traités où se trouvent des goélands marins :

La mairie est traitée par un couvreur de la ville qui n'a pas traité le nid de goéland marin puisque des jeunes y ont été observés.

Il est possible que certains des 6 couples de goéland marin présents sur Alpine Renault aient été traités par erreur car seulement deux nichées y ont été observées.

Plusieurs des goélands marins présents sur la zone industrielle nichent sur des toits en fibrociment et ne sont donc pas traités. Au total sur l'ensemble de la ville au moins 30 couples de goéland marin ont produit des poussins.

Par contre, aucun couple de goéland brun n'a été observé avec des poussins ; rappelons que seulement deux nids de cette espèce ont été observés. Ces échecs ne sont pas liés à des erreurs lors du traitement des œufs.

IX - Conclusion

L'effectif de 2024 (723) est le plus faible de la période 2009 à 2024, il est comparable à ceux de 2011 (733) et de 2009 (740). Entre 1992 et 2024, la population a été multipliée par 2,6 avec une progression marquée entre 1992 et 2013 ; depuis il n'y a pas tendance d'évolution significative et l'accroissement a cessé.

Les données de stérilisation et le décompte des couples cantonnés permettent d'affiner l'estimation de la population de goéland argenté nichant sur la ville : en 2024, elle était comprise entre au moins 1 018 et 1224.

En 2024, environ 37 % des couples nicheurs certains ou probables de goéland argenté ont eu leurs œufs de traités ; proportion de traitement qui est plus importante sur Neuville (67 %) et sur la ville haute (59 %) et nettement plus faible sur la zone industrielle (15 %).

Pour connaître l'évolution de la population de goéland argenté, il est préférable de se baser sur les seules observations réalisées par le GONm car elles sont effectuées de la même manière chaque année.

De plus, 54 nids et 38 couples de goéland marin, soit un effectif en nette hausse et deux à huit couples de goéland brun ont également niché ou tenté de nicher sur la ville. Ces deux espèces dont les œufs ne doivent pas être traités ont globalement été bien préservés de la stérilisation, notamment parce que les couples de ces espèces se trouvent très majoritairement sur des toits non traités, mais aussi parce que le couvreur traitant les œufs sur les bâtiments communaux fait attention à ne pas traiter leurs œufs. Par contre, il est possible que des nids de goéland marin aient été traités sur Alpine Renault, ce qui n'est pas acceptable.

X - Perspectives

Comme nous l'indiquions dans les rapports précédents, il est important de continuer à informer la population des dispositions à prendre pour essayer de limiter la population de goéland argenté, notamment, en empêchant l'accès trop facile aux déchets.

- Il faut également qu'un maximum d'habitants pose :
- Des pics et des fils sur les toits en pente, sur les cheminées et à leur base,
- Ou des filets sur des terrasses, mesure qui est déjà pratiquée ponctuellement.

Des efforts trop isolés ne permettront pas de limiter la population de goélands.

La méthode employée par la commune de Dieppe qui consiste à traiter les bâtiments communaux par son propre personnel et à fournir le produit de stérilisation à des organismes privés (sociétés HLM notamment) ou à quelques particuliers qui souhaitent traiter les œufs facilement accessibles diminue le coût, puisque aucune entreprise sous-traitante n'est employée. **Par contre, il faudra veiller à ce que le produit stérilisant ne soit pas fourni pour le traitement des zones industrielles si une partie importante du centre-ville n'est pas simultanément traitée. Dans ce cas, cela conduira probablement à un déplacement des goélands des zones industrielles vers la ville où les « nuisances » sont davantage ressenties.**

Il faudra également :

- bien informer les personnes venant se fournir en produit stérilisant que dans certains quartiers, il existe des couples isolés de goéland marin et brun qui ne doivent pas être traités. Il faudra chaque année localiser ces espèces protégées avant la distribution du produit de stérilisation. Cela permettra à la mairie d'informer la population sur les nids à ne pas traiter. **Si une personne vient pour traiter un secteur où des goélands marins ou bruns sont présents, il serait souhaitable soit de ne pas fournir de produit de traitement, soit qu'une personne de la mairie accompagne cette personne pour lui montrer où se trouvent les nids à ne pas traiter.**

Il faudra enfin expliquer les différences de plumage entre les goélands brun et marin et le goéland argenté. Rappelons que si le goéland brun reste très ponctuel sur la ville de Dieppe, le goéland marin y est en progression.

Il faudra également bien préciser aux personnes ou sociétés traitant les œufs que **les données de la stérilisation doivent être envoyées dès le mois de juin au service de la ville gérant les opérations de stérilisation.** Entre 2021 et 2024, toutes les fiches de stérilisation n'ont pas été retournées ce qui est regrettable. Cette stérilisation ne doit être menée qu'à condition que les personnes traitant les œufs fassent bien attention à ne pas traiter les œufs des goélands marin et brun et qu'elles envoient les données de stérilisation à la mairie.

Les recensements de l'ensemble des goélands et, sur les zones traitées, des poussins devront être reconduits selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Bibliographie

- DEBOUT G. (2002) - Inventaire 2002 de recensement des goélands nicheurs sur les toits de l'usine RVI à Blainville-sur-Orne. Groupe ornithologique normand
- DEBOUT G. (2005) - Le goéland argenté. Éditions du Cormoran, 60 p.
- DEBOUT, G (2013) - Oiseaux marins nicheurs de Normandie : Bilan d'un demi-siècle de recensements. Le Cormoran n°78 : 67 - 78.
- DEBOUT G (2016) - Liste rouge des oiseaux de Normandie / GONm
- DEBOUT, G. et CHEVALIER, B. (2022) - Nouvel Atlas des oiseaux de Normandie. Nidification et présence hivernale. GONm/OREP, Bayeux.
- DEBOUT G., LE GUILLOU G. & MOREL F. (2008) - Les goélands nicheurs urbains en Normandie (Histoire du peuplement, résultats de l'enquête menée en 2007). Le Cormoran 68 : 115-124.
- GALLIEN F. & LE GUILLOU (2019) – Zone de Protection Spéciale FR2510037 « Littoral Seinomarin ». Actualisation des effectifs d'oiseaux nicheurs. Oiseaux marins et faucon pèlerin – saison 2019. Rapport à la demande de l'AFB, 26 p.
- ISSA N & MULLER Y coord. (2015) - Atlas des oiseaux de la France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.
- MOREL F. & LE GUILLOU G. (2011) - Inventaire et recensement des goélands argentés nicheurs sur les toits de la ville du Havre. Groupe ornithologique normand / ville du Havre.
- MOREL F. & DE SMET G. (2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019) - Reproduction de la colonie de goélands argentés de la ville de Dieppe. Groupe ornithologique normand / ville de Dieppe
- MOREL F. (2020) - Reproduction de la colonie de goélands argentés de la ville de Dieppe. Groupe ornithologique normand / ville de Dieppe
- MOREL F. (2022) - Reproduction de la colonie de goélands argentés de la ville de Dieppe en 2022. Groupe ornithologique normand / ville de Dieppe
- MOREL F. et DOMALAIN T. (2023) - Reproduction de la colonie de goélands argentés de la ville de Dieppe en 2023. Groupe ornithologique normand / ville de Dieppe
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016) - La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.